

# Changement de nom/prénom

---

## Changement de nom de famille

La procédure simplifiée de changement de nom permet de porter le nom du parent qui n'a pas transmis le sien :

- Soit en ajoutant le nom de ce parent à votre nom de famille actuel dans l'ordre que vous souhaitez
- Soit en remplaçant votre nom de famille actuel par le nom de ce parent.

**Vous pouvez utiliser cette procédure une seule fois dans votre vie.**

La **procédure est différente** si vous voulez changer de nom pour motif légitime, par exemple parce que votre nom est difficile à porter (procédure de changement de nom par décret).

Toutefois, utiliser la procédure simplifiée ne vous empêche pas de demander plus tard un changement de nom par décret.

De même, avoir obtenu un changement de nom (par décret, décision judiciaire, adoption simple...) ne vous empêche pas d'utiliser par la suite la procédure simplifiée de changement de nom.

Démarches à suivre :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31778>

## Modification de prénom

Vous pouvez faire la demande de changement de prénom si vous avez un intérêt légitime : prénom qui porte préjudice, votre famille vous appelle par un autre prénom....

Démarches à suivre :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31778>

## Contact

### Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)



[mairie-thoiry.fr](http://mairie-thoiry.fr)

## Téléchargement

[Changement d'état civil](#)